



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts, invite les contribuables reliquataires, relevant de la Direction Provinciale des Impôts de l'Estuaire, à se rapprocher de leurs Centres des Impôts respectifs, à savoir : le Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers - Libreville Nord et le Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers - Libreville Sud sis dans la zone industrielle d'Oloumi ; le Centre des Impôts des Moyennes Entreprises sis à Owendo, au plus tard le **vendredi 11 décembre 2020**, pour régularisation de leurs dettes fiscales.

Passé ce délai, l'administration se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes dues, conformément aux procédures prévues par le Code Général des Impôts.

Fait à Libreville, le 04 DEC. 2020

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA-NDOUMBA